

jusqu'à ce que l'émission du rôle supplémentaire trimestriel permette de l'inscrire définitivement au compte *Contributions sur rôles*.

Papeete, le 6 septembre 1871.

Signe. L. LE GUAY.

N° 212. — DÉCISION du 13 septembre 1871 nommant une commission chargée de visiter le brig *Kamehameha V*, destiné à transporter un convoi d'immigrants de Tahiti aux Sandwich.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'autorisation donnée à M. Brander, négociant à Papeete, d'expédier pour les Sandwich un convoi de 33 immigrants chinois ;

Vu la dépêche ministérielle du 17 septembre 1869, n° 137,

DÉCIDONS :

Une commission composée de :

MM. BONET, lieutenant de vaisseau ;

LANGOMAZINO, aide-commissaire de la marine, commissaire de l'inscription maritime ;

BRUNET, aide-médecin auxiliaire,

se réunira aujourd'hui à 3 heures de l'après midi à bord du brig *Kamehameha V*, en ce moment en chargement à Haapape, à l'effet de s'assurer :

1° Que ce bâtiment, qui est destiné à transporter un convoi de 33 immigrants chinois de Tahiti aux îles Sandwich, se trouve dans les conditions d'hygiène et d'installation voulues pour être affecté à un pareil service ;

2° Que les quantités de vivres et d'eau embarquées répondent à la durée présumée de la traversée et au nombre des passagers.

La commission procédera en présence de M. le commissaire de l'immigration ou de son délégué et dressera procès-verbal de ses opérations.

Papeete, le 13 septembre 1871.

Pour le Commandant Commissaire de la République
en tournée et par ordre :

L'Ordonnateur,

Signé : L. LE GUAY.